

« Une façon très singulière de pratiquer le plaidoyer »

JEAN TONGLET

La modification de la composition du Conseil économique, social et environnemental a privé le Mouvement ATD Quart Monde en France d'un siège au sein de cette assemblée, siège qu'il conservait depuis 1979, au titre de « personnalité qualifiée ». Cette question a soulevé de nombreux commentaires et réactions. Une de ces questions est celle de la spécificité de la représentation des plus pauvres portée par le Mouvement ATD Quart Monde.

La très belle tribune d'Axelle Brodiez-Dolino dans *Libération*¹, publiée le 17 avril 2021 sous le titre *Le siège de la dignité*, nous offre l'occasion de mesurer l'enjeu de cette question de la représentation du Mouvement au Conseil économique, social et environnemental, et par extension, à ce qui caractérise la représentation du Mouvement, au niveau local, régional, national ou international.

« À l'heure de renouveler le CESE, il est proposé qu'ATD Quart Monde s'efface au profit d'Alerte. Jeu de chaises musicales d'apparence anodine, où une organisation singulière cède son siège à un collectif. C'est pourtant sur un pan fondamental de notre protection sociale, et sur une façon très singulière de pratiquer le plaidoyer, qu'on tire le rideau », écrit Axelle Brodiez-Dolino. Elle s'étend surtout, dans la suite de l'article, sur ce qu'elle appelle « un pan fondamental de notre protection sociale » en alignant un inventaire de tout ce que le Mouvement a initié à travers sa présence au sein du CESE. Je n'y reviens pas. Plus importante en effet, à mes yeux en tout cas, la façon dont elle affirme qu'il ne s'agit pas d'un « jeu de chaises musicales d'apparence anodine » mais qu'en réalité, on « tire le rideau sur une façon très singulière de pratiquer le plaidoyer ». Je crois qu'il y a là quelque chose de fondamental.

S'il s'agissait d'un jeu anodin de chaises musicales, ATD Quart Monde cédant le pas à une autre organisation de lutte contre la pauvreté ou dans ce cas à une plate-forme d'organisations de lutte contre la pauvreté, le Collectif Alerte, l'on pourrait le regretter, s'en attrister, le déplorer, mais nos interlocuteurs auraient beau jeu de dire qu'il n'est pas anormal qu'une forme de rotation entre organisations ayant le même objet et la même nature existe, et qu'il n'est pas sain que l'une de ces organisations, aussi méritante soit-elle, jouisse du privilège d'un poste de « membre permanent ». Mais il ne s'agit pas de cela.

1. https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/au-cese-le-siege-de-la-dignite-20210417_2OAGRDIAEV E5BJUF334FY5YLD4/

Un monde de différence

ATD Quart Monde, comme l'écrit Axelle Brodiez, a développé « *une façon très singulière de pratiquer le plaidoyer* ». Je ne me prononcerai pas ici sur le contexte français, que je ne connais que de loin. Par analogie avec ce que j'ai connu en Belgique, mais aussi au niveau de l'Union européenne, et plus récemment en Italie, je pense pouvoir affirmer, sans prendre de gros risques, que beaucoup des associations membres du Collectif Alerte en France, des Réseaux de lutte contre la pauvreté en Belgique, de l'Alleanza contro la povertà en Italie, de l'European Anti Poverty Network au niveau européen, n'ont ni le même objet, ni la même nature que le Mouvement ATD Quart Monde.

Quand, en 1989, la Commission européenne a suscité – en la finançant – la création de ce qui allait devenir l'European Anti Poverty Network², nous avons souligné fortement ces différences : entre, par exemple, la Fédération européenne des Banques alimentaires, qui gère des services en faveur ou au bénéfice des pauvres, et ATD Quart Monde dont les membres sont des personnes ayant l'expérience personnelle de la pauvreté qui choisissent librement de se réunir dans le Mouvement, il y a un monde de différence.

Cette différence se renforce encore si on ajoute que le fait de gérer des services au profit ou en faveur des pauvres ne va pas sans créer des formes de dépendance : quelle parole, quelle pensée libre, autonome et responsable, peut-on développer dans le lieu dont on dépend pour recevoir une assistance financière, un colis de nourriture, des vêtements ou des médicaments ?

Certes, il est indéniable, et on ne peut que s'en réjouir, qu'au sein de plusieurs organisations d'entraide, prestataires de services pour les pauvres, des évolutions notables se sont produites : création de groupes de parole avec les usagers, cogestion ou autogestion de certains services, etc. Il n'empêche que cette différence de nature entre associations gérant des services et associations où les personnes pauvres se rassemblent pour défendre leur dignité et leurs droits et pour prendre la parole, demeure.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que pendant longtemps, le père Joseph Wresinski et le Mouvement ATD Quart Monde en France ont contesté la prétention de l'UNAF³ à représenter l'ensemble des familles de France, y compris les familles les plus pauvres, parce que la même UNAF gérait, via les UDAF, les mesures de tutelle aux prestations familiales subies par ces familles. Impossible en effet pour elles d'être représentées par une organisation jouissant d'un tel pouvoir sur leur vie quotidienne.

L'exemple belge

L'expérience de la Belgique est elle aussi instructive. Quand le gouvernement fédéral décida – suite au long combat mené par le Mouvement depuis le vote du rapport Wresinski au CES français en février 1987 – de commander un *Rapport général sur la pauvreté*, il en confia la responsabilité à l'Union des Villes et Communes de Belgique – section Centres Publics d'Action

2. <https://www.eapn.eu/>

3. Union Nationale des Associations Familiales.

sociale, d'une part, et au Mouvement ATD Quart Monde, d'autre part. Ce dernier accepta de s'engager dans cette voie, en y associant d'autres « associations où les pauvres prennent la parole », d'autres associations où les pauvres sont « experts par leur vie ». Plusieurs d'entre elles puisaient d'ailleurs une part notable de leur inspiration dans leurs liens, parfois anciens, avec ATD Quart Monde, comme Luttes Solidarité Travail à Namur, Le Pivot-Promotion communautaire à Bruxelles, le Beweging van Mensen met Laag Inkomen en Kinderen à Gent, et bien d'autres encore. C'est avec ces associations particulières, et non pas avec les associations caritatives œuvrant en faveur des pauvres, que le rapport a été écrit. Ce collectif des associations « où les pauvres prennent la parole » existe toujours aujourd'hui, et poursuit un dialogue avec le Service fédéral de lutte contre la pauvreté créé à la suite du rapport général⁴.

La question du financement

Un autre point mérite d'être souligné. Les organismes présentant des services aux populations en situation de pauvreté le font souvent dans le cadre de délégations de service public. Et à ce titre, ils bénéficient et peuvent donc dépendre du soutien financier de l'État. Ce qui peut, potentiellement en tout cas, avoir des conséquences sur leur indépendance face aux pouvoirs publics. On peut, sans aucun doute, faire crédit à la volonté d'indépendance des associations, mais se poser des questions quand on sait, par exemple, qu'un réseau comme l'European Anti Poverty Network est financé à 80% par la Commission européenne.

Là encore, il faut être juste, et reconnaître que cela n'a pas empêché l'EAPN – qui regroupe, à l'image d'Alerte en France, des réseaux de lutte contre la pauvreté en Belgique, des plateformes nationales d'EAPN dans tous les états membres de l'UE, un mélange d'associations très diverses dans leur objet, leur nature et composition (membership) –, de développer avec le projet *Voices of Poverty* des rencontres européennes de personnes ayant l'expérience de la pauvreté (European Meetings of People experiencing Poverty⁵), à partir de 2001.

Au nom du réalisme, et pour le bien de la cause des pauvres, nous ne pouvons certes ignorer l'existence de collectifs comme EAPN au niveau européen, Alerte en France, les Réseaux de lutte contre la pauvreté en Belgique, etc.

Cette collaboration loyale et constructive avec les autres associations au sein de ces collectifs ne doit toutefois pas nous conduire :

- à effacer les différences d'objet, de nature et de pratique du plaidoyer qui persistent entre plusieurs de ces associations et celles qui, comme ATD Quart Monde, réunissent comme des libres citoyens des personnes ayant l'expérience de la pauvreté.
- à renoncer à revendiquer, au nom même de la démocratie, le droit indéfectible à dialoguer comme Mouvement avec les autorités publiques, sans être obligés de passer par la médiation d'un collec-

4. <https://www.luttepauvre.be/>

tif, et le droit de siéger, en notre nom propre dans les lieux où les citoyens ont la possibilité de se faire entendre.

Au-delà de ce point de vue personnel qui ne cherche qu'à approfondir le débat, la Revue Quart Monde consacrera un de ses quatre dossiers de l'année 2022 à cette question de la représentation des plus pauvres. ■